

## Actualités du PRITH

### •• L'action du défenseur des droits en matière d'emploi des personnes handicapées et principe de l'aménagement raisonnable



M. Slimane Laoufi, Chef du Pôle emploi, bien et services privés auprès du Défenseur des droits, est intervenu au cours du séminaire maintien dans l'emploi de Loire Atlantique qui a eu lieu le 13 mai 2019 à Nantes.

A cette occasion, il a pu être rappelé l'action du Défenseur des droits pour la lutte contre les discriminations et notamment celles portant sur la question de l'état de santé et du handicap.

L'obligation d'emploi des personnes handicapées a pour corollaire d'assurer une égalité de traitement dans le domaine de l'emploi ce qui suppose, comme le précise M. Laoufi

- Une interdiction pure et simple des discriminations fondées sur le handicap

Et

- Une obligation d'aménagement raisonnable

La violation de ces principes est sanctionnée par la loi.

Dans son rapport annuel d'activité 2018, le Défenseur des droits rappelle que pour la deuxième année consécutive, le handicap est la principale cause de discrimination en France. Le handicap représente 23% des saisines largement devant l'origine (14.7%) et l'état de santé (10.5%).

Source : rapport annuel d'activité 2018 - <https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports-annuels/2019/03/rapport-annuel-dactivite-2018>

Les supports de cette journée sont disponibles en cliquant ici : <https://www.prith-paysdelaloire.org/espace-prive/>

## ... OETH



La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée le 5 septembre 2018 modifie l'obligation des entreprises en matière d'emploi des travailleurs handicapés.

- **Pour comprendre les évolutions à venir :**

Infographie :

[https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-03/Agéfiph\\_Infographie\\_OETH.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2019-03/Agéfiph_Infographie_OETH.pdf)

Vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=cyT78zAfdc>

- **Pour aller plus loin :** l'Agefiph vous informe !

Des réunions d'information sur les grands changements de la réforme sont organisées dans chaque département. Elles s'adressent aux entreprises et à tous ceux qui souhaitent en savoir plus.

### Calendrier des réunions :

- Angers : le 8 octobre matin
- Le Mans : le 8 octobre après-midi
- Nantes : le 3 octobre matin
- Laval : le 17 octobre après-midi
- La Roche-sur-Yon : rendez-vous début 2020 !

Pour toute information complémentaire : [entreprises.pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr](mailto:entreprises.pays-de-la-loire@agefiph.asso.fr)

---

## ... Essai encadré : Un kit à la disposition des professionnels

Le comité maintien du PRITH a souhaité inscrire dans son plan d'action un travail de clarification et de promotion d'un outil mobilisable pendant l'arrêt de travail à savoir l'essai encadré.

Cet outil permet pendant l'arrêt de travail de tester les capacités du salarié à reprendre son poste de travail ou un autre poste.

Un groupe de travail composé de représentants de la Direccte, de l'Agefiph, de l'assurance maladie, de Cap emploi, d'un service de santé au travail (SSTRN) ont travaillé à la réalisation d'un kit permettant de clarifier les critères d'évaluation et de mise en œuvre de cet outil.

Ce kit, fruit de ce travail collectif, est ainsi composé :

- Du formulaire d'accord à la mise en place de l'essai encadré, formulaire à signer par les parties
- D'une fiche précisant l'objet de la mobilisation de l'essai encadré (objectifs de l'essai, éléments à évaluer) et permettant à l'issue d'en réaliser le bilan
- D'un questions-réponses à destination des professionnels

Télécharger le kit "Essai encadré"

## •• De la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap... à la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap

La réforme de l'apprentissage impacte nécessairement la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap que l'Agefiph pilote aux côtés du Conseil Régional depuis de nombreuses années.

La Région et l'Agefiph partagent une volonté forte de maintenir une dynamique en faveur de la prise en compte des besoins des personnes en situation de handicap et de l'étendre à l'ensemble du champ de l'orientation et de la formation. À cet effet, la Région et l'Agefiph ont communément convenu que la démarche d'accueil des apprentis en situation de handicap deviendrait désormais la démarche d'accueil des apprenants en situation de handicap et s'adressera à l'ensemble des apprenants en formation professionnelle de la région Pays-de-la-Loire.

Sous l'impulsion de ces deux partenaires, des groupes de travail associant les principaux acteurs concernés en région sont d'ores et déjà installés. Le nouveau cadre partenarial sera opérationnel à compter de 2020.

---

## •• Les CRP de l'Institut des Hauts Thébaudières et de La Tourmaline : Un partenariat aux bénéfices des stagiaires Inclusion, efficience, mutualisation des ressources et harmonisation des réponses sur le territoire



La délocalisation de la formation conseiller relation client à distance (CRCD) s'inscrit dans les orientations de l'ARS de développement de l'offre de formation au plus près des lieux de vie des usagers et des dispositifs de droit commun.

Volonté d'accessibilité pour l'un, besoin de diversification de l'offre pour l'autre, telle est l'origine de ce projet de partenariat entre les CRP de l'Institut des Hauts Thébaudières (Vertou) et de La Tourmaline (St Herblain).

A partir de la prochaine session d'août 2019, l'Institut des Hauts Thébaudières fait évoluer la formation CRCD pour la rendre encore plus accessible et l'intégrer au plus près des lieux de vie des personnes accompagnées.

- Délocalisation de la formation à St Herblain sur le site du CRP de la Tourmaline
- Elargissement du public accueilli : toute personne ayant une notification d'orientation de la CDAPH de la MDPH
- Accessibilité en transport en commun
- Inclusion dans le bassin d'entreprises

La formation CRCD se caractérise par :

- Une formation débouchant sur un titre professionnel de niveau IV,
- Un secteur porteur avec un taux d'insertion professionnelle élevée en sortant de formation,
- Des stages dans des entreprises qui recrutent régulièrement,
- Un suivi individualisé de chacun au sein d'un effectif de 8 stagiaires,
- Une équipe interdisciplinaire.

#### Informations :

#### Isabelle MALABRE

Responsable de service

[malabre.i@thebaudieres.org](mailto:malabre.i@thebaudieres.org)

02 51 79 50 48

#### Aurélia ROLLAND

Assistante de service social

[rolland.a@thebaudieres.org](mailto:rolland.a@thebaudieres.org)

02 51 79 50 27

En savoir plus...

## •• Manifestation de l'école à l'emploi en Vendée - Jeunes & handicap



Le 7 juin 2019 était organisée sur le territoire de Fontenay le Comte, une rencontre entre partenaires en charge de l'insertion des jeunes sur le thème « Jeunes et Handicap ».

Cette rencontre a permis de réunir une quarantaine de participants en charge de l'accompagnement des jeunes avec pour objectif de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble.

La rencontre organisée avec l'appui d'un groupe de travail composé d'institutions et d'acteurs en charge de l'accompagnement a permis de mieux comprendre les offres de services des différentes structures et associations. Les participants ont salué particulièrement l'animation ludique qui permettait de libérer la parole en petits groupes et d'aborder des cas pratiques.

## Agenda

**A noter :** certaines dates (séminaires/forum/événements ...) sont visibles sur le site du PRITH dans la rubrique [Agenda](#)

### •• Manifestations à destination des employeurs sur la thématique handicap

- 10 octobre 2019 : manifestation de sensibilisation à destination des employeurs (Vendée)

### •• Séminaire Maintien dans l'emploi du PRITH

- Sarthe : 26 septembre 2019
- Maine et Loire : 15 octobre 2019
- Mayenne : 28 novembre 2019

- 19 novembre 2019 : manifestation de sensibilisation des employeurs (Maine et Loire)
- 22 novembre 2019 : ateliers sur différentes thématique emploi-handicap (Vendée)

[En savoir plus...](#)

## Zoom sur...

### ••• Restitution de la concertation offre de services à destination des personnes handicapées et des employeurs

La concertation a réuni une centaine d'acteurs publics et privés, issus des huit organisations patronales et syndicales, d'associations représentant les personnes handicapées et des institutions des secteurs de l'emploi, de la formation professionnelle et du médico-social.

Les premières conclusions relatives à la concertation visant à rénover l'offre de services à destination des personnes handicapées et des employeurs et à accompagner la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ont été présentées le 10 mai, à Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées.

Lancée conjointement par Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics et Sophie Cluzel, le 7 décembre dernier, cette concertation a mis en évidence la nécessité d'agir prioritairement sur les trois moments clés du parcours des personnes, pouvant apparaître comme autant de moments de rupture : l'entrée dans la vie active, la recherche d'emploi, le licenciement pour inaptitude et la reconversion professionnelle.

Cette mobilisation nationale est inédite car ce sont les partenaires qui se sont organisés, en constituant quatre groupes de travail, pour produire les solutions, les réponses et les outils attendus par les personnes handicapées et par les employeurs pour soutenir l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de ces personnes.

Les travaux ont été guidés par trois principes :

- l'amélioration de la lisibilité et de l'accessibilité de l'offre de services pour les bénéficiaires, les employeurs comme les particuliers ;
- le renforcement de l'articulation entre dispositifs de droit commun et dispositifs spécifiques et la facilitation des passages entre ces dispositifs ;
- la promotion d'une logique d'accompagnement, dans la durée, du bénéficiaire (employeurs et personnes handicapées) et un continuum de parcours (articulation entre les acteurs de l'orientation, de l'insertion, de la formation et du maintien dans l'emploi).

Aussi, afin d'apporter des réponses adaptées pour pallier aux manques et aux insuffisances du système existant et pour mener à bien la concertation, des chefs de file ont été choisis pour conduire cinq chantiers.

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/restitution-de-la-concertation-offre-de-services-a-destination-des-personnes>

-- Pour aller plus loin --

Rapport d'activité 2018 de la CNSA : <https://www.cnsa.fr/node/5079>

## Actualités législatives et réglementaires

### •• Les décrets concernant la réforme de l'OETH sont parus le 27 mai 2019 au journal officiel

- Décret n° 2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par application d'un accord agréé.
- Décret n° 2019-522 du 27 mai 2019 relatif à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.
- Décret n° 2019-523 du 27 mai 2019 fixant les modalités de calcul de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

### ••• Décret n° 2019-360 du 24 avril 2019 relatif à l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire portant modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation

Le décret prévoit la constitution, à titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2022, d'entreprises adaptées de travail temporaire qui ont pour activité exclusive de faciliter l'accès à l'emploi durable des travailleurs handicapés sans emploi ou qui courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap en mettant en œuvre un accompagnement professionnel renforcé durant le contrat de mission et en intermission. Les contrats de missions de travail temporaire qu'elles concluent avec les travailleurs reconnus handicapés doivent proposer l'acquisition d'une expérience professionnelle, un accompagnement individuel et l'accès à des formations notamment pré-qualifiantes et qualifiantes favorisant la réalisation des projets professionnels et de les promouvoir en situation de travail.

Télécharger les décrets

<https://www.prith-paysdelaloire.org>

[contact.prithpdl@practhis.asso.fr](mailto:contact.prithpdl@practhis.asso.fr)

[Se désinscrire](#)